



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Suivant l'article 176.1 du code municipal le rapport financier 2025 et le rapport du vérificateur externe seront déposés à la séance du conseil qui sera tenue lundi le 11 mai 2026, à 19:00 heures à la salle communautaire.

DONNÉ à Lantier ce 16 avril 2026.

Benoit Charbonneau,
Directeur général
